

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical  
du 15 octobre 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1039	20	6	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville

M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville

M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

**Programme : mise en place de filières locales de recyclage des engins de pêche en Normandie ( FIRENOR )**

**Demandes d'aides publiques**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 15 octobre 2020 ;

Vu le programme FIRENOR avec pour objectifs :

- Décliner une filière de type responsabilité élargie des producteurs (REP) à l'échelle régionale au travers de ports pilotes ;
- Diversifier le métier de la pêche en associant les professionnels au fonctionnement de la filière et et développer l'économie circulaire tout au long de la chaîne de valeur de la filière ;
- Mettre en place un dispositif de collecte sélectif pour recenser des débouchés de recyclage existants ou à créer via de la recherche et du développement (R&D) ;

Vu ce programme FIRENOR composé de 3 phases :

- Phase 1 : l'objectif de cette phase, qui durera cinq mois, sera de déterminer trois ports pilotes qui auront été sélectionnés après une période d'enquêtes et de réunions, pour y mettre en place une opération pilote de collecte et de recyclage de leurs engins de pêche usagés ;
- Phase 2 : l'objectif de cette phase, qui durera un an, sera de lancer et mener à son terme trois opérations pilotes dans les trois ports de pêche normands identifiés en phase 1 ;
- Phase 3 : l'objectif de cette phase, qui durera quatre mois, sera de valider la faisabilité d'une filière de recyclage à l'échelle locale, en synergie avec le schéma de filière nationale. Les conclusions permettront d'envisager une transposition de ce projet vers d'autres ports normands, et de s'intégrer dans la filière nationale.

Considérant les partenaires engagés : Le SMEL chef de file, en partenariat avec la Coopération Maritime, la fédération des entreprises d'insertion et l'entreprise Fil et Fab.

Considérant le coût prévisionnel évalué à 148 799 euros avec une demande de financement en cours auprès de la Région Normandie et de l'agence de la transition écologique (ADEME), ainsi qu'auprès du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), à hauteur de 80 %, au titre du programme « développement local par les acteurs locaux » (DLAL).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la réalisation de ce programme FIRENOR à conduire par le SMEL
- Autorise le Président du SMEL à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents à la réalisation de ce programme.

**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,**

**Alain NAVARRET**



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and flourishes.